

Séance du jeudi 05 mars 2026**Membres en exercice**

: 15

Date de la convocation: 23/02/2026

Présents : 13*cinq mars deux mille vingt-six , l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.***Votants: 13****Secrétaire de séance:**

Edith ESCOURROU

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENELA, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO**Représentés:****Excusés:** Virginie FONGARO**Absents:** Sylvain RIVIER**Objet: Modification de la délibération n°DE_2026_0004 relative à la clôture de budget M49 et au transfert des excédents à la CCRLCM - DE_2026_0008**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'à la demande du trésorier, il y a lieu dans la modifier la délibération n°DE_2026_0004, concernant les sommes transférées à la communauté de communes de la région lézignanaise, Corbières et Minervois (CCRLCM). En effet, pour une meilleure compréhension et prise en charge comptable, dans la partie "dépenses de fonctionnement -Compte 65888", il sera inscrit que la somme réelle transférée, c'est à dire l'excédent de fonctionnement déduit des factures prises en charge par la commune, soit la somme de **141 011,19 €**.

DÉCISION**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

APPROUVE la modification de la délibération n°DE_2026_0004 dans sa partie relative à l'approbation des sommes transférées à la CCRLCM, selon les écritures comptables suivantes :

- Dépenses de fonctionnement – Compte 65888 « Autres charges diverses » : **141 011,19 €**,
- Dépenses d'investissement – Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : **23 959,29€**.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,

Madame le maire, **Béatrice BORT**